

URGENCE D'AGIR, SERVICES PUBLICS À REBÂTIR

LE POINT SUR LA NÉGO n°12

28 août 2020

LE GOUVERNEMENT DOIT NOUS DONNER LES MOYENS DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

Le 30 octobre 2019, nous déposons notre projet de négociation pour le renouvellement de nos conventions collectives auprès du Conseil du trésor, un projet axé sur les besoins de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs du secteur public. Quelques mois plus tard, la crise sanitaire nous frappe de plein fouet et venait mettre en lumière l'urgence de rebâtir des services publics plus humains tant pour nous toutes et nous tous qui travaillons dans les établissements que pour la population du Québec.

Dans nos divers secteurs d'activité, les derniers mois n'ont été faciles pour personne, même s'ils ont pu être vécus de façon très différente. Cependant, une certitude demeure pour l'ensemble des membres du secteur public de la CSN : **il est impératif que nos conditions de travail et nos salaires s'améliorent dès maintenant. Il en va de l'avenir des services à la population.**

C'est pour cette raison qu'après plus de 30 séances de négociation, la CSN, après avoir consulté au cours des dernières

semaines les délégations de l'ensemble des syndicats des quatre fédérations du secteur public à l'occasion d'instances tenues par ces dernières, a procédé ce matin au dépôt d'une contre-proposition au Conseil du trésor.

Des offres gouvernementales toujours insatisfaisantes

Nous le savons mieux que quiconque, les services publics étaient en crise bien avant la pandémie. Après des années de compressions massives et de mesures d'austérité, les salaires et les conditions de travail se sont détériorés à un point tel qu'il est devenu extrêmement difficile de recruter de nouvelles personnes pour venir travailler dans nos établissements.

La crise sanitaire actuelle a aggravé la situation et la pénurie touche maintenant toutes les catégories de personnel en éducation, en santé et services sociaux et dans les organismes gouvernementaux. En revendiquant des augmentations salariales qui accordent une attention particulière à celles et ceux qui gagnent le moins et des investissements significatifs pour améliorer les conditions de travail du personnel des réseaux, notre contre-proposition vise un objectif bien précis : régler les problèmes criants d'attraction et de rétention de l'ensemble du secteur public.

LA CONTRE-PROPOSITION CSN

Des augmentations salariales supérieures à l'inflation pour toutes et tous et une attention particulière aux bas salarié-es

Alors que le gouvernement nous offre 5 % sur trois ans, la CSN revendique des augmentations salariales de 2 \$ l'heure en 2020 et de 0,75 \$ l'heure ou 2,2 % (selon ce qui est le plus avantageux pour la travailleuse ou le travailleur) en 2021 et en 2022. Le premier ministre l'a lui-même répété à plusieurs reprises : pour réussir à attirer de nouvelles personnes, ça prend de meilleurs salaires. Nous sommes d'accord avec M. Legault à l'effet qu'un coup de barre est nécessaire.

Nous le savons, certains salaires du secteur public ne permettent actuellement pas de vivre décemment et c'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de hausser davantage la rémunération de celles et ceux qui gagnent le moins en revendiquant des augmentations en montants fixes.

Des améliorations aux conditions de travail et de pratique, notamment en contrant la surcharge de travail et la précarité

Revendiquer que le gouvernement investisse des sommes significatives pour améliorer nos conditions de travail est plus nécessaire que jamais. Nous n'attendrons pas la prochaine négociation pour réparer les pots cassés. Nous devons le faire maintenant pour que les travailleuses et les travailleurs restent dans les réseaux et que l'on soit en mesure de traverser la crise actuelle.

Autres enjeux

Parmi les autres éléments qui occupent une place importante dans notre contre-proposition, on trouve notamment le maintien des primes qui prendront fin le 30 septembre 2020 et notre revendication pour l'introduction dans nos conventions collectives de clauses de protection pour les lanceurs d'alerte.

[Cliquez ici pour le contenu détaillé de la contre-proposition CSN.](#)

Notre force collective : la mobilisation

Maintenant, nous devons démontrer à M. Legault et à son gouvernement que le contexte inédit dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui n'aura pas raison de notre détermination à obtenir des conditions de travail et des salaires qui répondent à nos besoins et à ceux de la population. Dès le début septembre, des actions seront organisées localement, régionalement et nationalement. Participons-y massivement!

